



DELIBERATION N°2024-07-01/024
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 01/07/2024 – 09h00

AR Prefecture

046-264601113-20240701-2024_07_01_024-DE
Reçu le 02/07/2024

M. PIASER Bernard
Maire de LUZECH
Président du CCAS

Centre Communal d'Action Sociale



OBJET : ADHESION AU SERVICE SANTE ET PREVENTION DU CDG 46

VU les articles L.812-3 à L.812-5 du code général de la fonction publique ;
VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;
VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;
VU le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Le Président expose à l'assemblée délibérante que le conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot a décidé, par une délibération en date du 26 novembre 2023, de créer un service santé-prévention.

Le Président présente la convention correspondante, qui a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service et les obligations auxquelles chacune des parties s'engage.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : d'autoriser le Président à conclure la convention correspondante avec le Centre de gestion du Lot.

Article 2 : de voter, lors du vote du budget primitif de l'exercice 2024, les crédits destinés à financer la dépense correspondante.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au plus tôt à la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité au regard du principe de non-rétroactivité d'un acte réglementaire et de son caractère exécutoire dès lors qu'il a été procédé à la transmission de cet acte au représentant de l'Etat dans le département).

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 01/07/2024



AR Prefecture

046-264601113-20240701-2024_07_01_024-DE
Reçu le 02/07/2024

La secrétaire de séance

A Luzech, le 01 juillet 2024

Pour extrait certifié conforme.
Le Président du CCCAS

Delphine AZNAR

Bernard PIASER

Rendu exécutoire le : 01 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à neuf heures à Luzech se sont réunis dans les locaux de la Résidence Autonomie « Aline Drappier », les membres du Conseil d'Administration sous la présidence de M. Bernard PIASER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux administrateurs le vendredi vingt-huit juin deux mille vingt-quatre.

Etaient présents :

M. Bernard PIASER Président, Mme Delphine AZNAR Vice-Présidente, Mme Christine CALVO, M. Pascal PRADAYROL, M. Patrice CASTANIER, Mme Nicole KURJEAN, Mme Monique EVIN, M. Daniel TERRIER, M. Pascal THOMAS Directeur adjoint.

Etaient absent(s) ou excusé(s) :

Mme Evelyne VYNISALE, Mme Lydie LAFON, Mme Brigitte PASSE DAT

Nombre de Conseillers :

Présents : 8

Absent(s)/Excusés : 3

Procuration : 1

Votants : 9

Secrétaire de séance : Mme Delphine AZNAR

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

2. Adhésion au service sante et prévention du CDG 46.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 01/07/2024

AR Préfecture

ADHESION AU SERVICE SANTE ET PREVENTION DU CDG

Identifiant unique de l'acte : 046-264601113-20240701-2024_07_01_024-DE

Numéro d'acte : 2024_07_01_024

Date de décision : 01/07/2024

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-10-0-0-0 (Finances locales / Divers)

Fichier acte : DELIBERATION 2024-07-01 024
ADHESION AU SERVICE SANTE ET
PREVENTION DU CDG 46.pdf

Fichier(s) annexes(s) : Convention adhésion service santé et
prévention CDG 46.pdf

Collectivité émettrice : ccas-luzech

Acte transmis par : Aurore FRANCOUAL

Date d'envoi de l'acte : 02/07/2024 16:57:41

Date de réception de l'AR : 02/07/2024 16:58:09